

RCS : MELUN Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

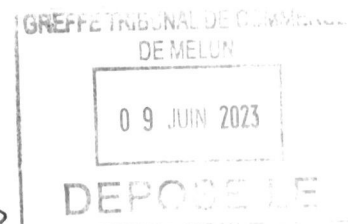
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 01969 Numéro SIREN : 538 430 554 Nom ou dénomination : A.D.S

Ce dépôt a été enregistré le 09/06/2023 sous le numéro de dépôt 4525

4525

Tijoux Rénovation,
Exercice clos le 30/09/2020.



TIJOUX RENOVATION = ADS

**98 B RUE DE COURBUISSON
77920 SAMOIS SUR SEINE
SIRET 53843055400021**

EXERCICE DU 01/10/2019 AU 30/09/2020

**CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

1. BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

cerfa

N° 15948 * 05

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du Code général des impôts)
ADAPTÉ À LA TÉLÉDECLARATION PAR TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise [TIJOUX RENOVATION - SIREN : 538430554]					Néant ☐	
Durée de l'exercice en nombre de mois [12]					Durée de l'exercice précédent [12]	
					Exercice N clos le [30/09/2020]	
ACTIF					Brut 1	
					Amortissements-Provisions 2	
					Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles - Fonds commercial	010		012		
	Immobilisations incorporelles - Autres	014	17 383	016	4 258	13 125
	Immobilisations corporelles	028	2 765	030	2 448	317
	Immobilisations financières (1)	040	15	042		15
	TOTAL I (5)	044	20 163	048	6 706	13 457
ACTIF CIRCULANT	Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	2 000	052		2 000
	Stocks marchandises	060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) clients et comptes rattachés	068	53 143	070		53 143
	Créances autres (3)	072	11 333	074		11 333
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	2 695	086		2 695
	Charges constatées d'avance	092		094		
	TOTAL II	096	69 171	098		69 171
TOTAL GENERAL (I + II)		110	89 334	112	6 706	82 628
PASSIF					Exercice N NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel			120		8 000
	Ecart de réévaluation			124		
	Réserve légale			126		800
	Réserves réglementées			130		
	Autres réserves (dt réserve relative à l'achat d'oeuvres...			131	132	21 489
	Report à nouveau			134		24
	Résultat de l'exercice			136		1 856
	Subventions d'investissement			137		
	Provisions réglementées			140		
	TOTAL I			142		32 169
Provisions pour risques et charges			TOTAL II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		7 972
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164		
	Fournisseurs et comptes rattachés			166		12 270
	Autres dettes (dt cptes courants d'associés de l'exercice N			169	172	30 217
	Produits constatés d'avance			174		
	TOTAL III		176		50 459	
TOTAL GENERAL (I + II + III)			180		82 628	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	
FOND DE SOLIDARITE COVID	

Détail des charges à payer

[illegible]

Détail des produits à recevoir

[illegible]

TIJOUX RENOVATION
SAS au capital de 8000 euros
Siège social : 98 BIS RUE DE COURBUISSON
77920 SAMOIS SUR SEINE

538430554 RCS MELUN



PROCES – VERBAL DES DECISIONS DE L' ASSOCIE UNIQUE
DU 31 MARS 2021

L' an deux mille vingt et un,
Le trente et un mars,
A 16 heures

Monsieur Vincent Tijoux, demeurant 98 bis rue de courbuisson 77920 samois sur seine, associé unique et Président de la société TIJOUX RENOVATION,

I – A préalablement exposé ce qui suit :

Monsieur Vincent Tijoux, Président associé a établi et arrêté les comptes annuels (bilan et compte de résultat) de l'exercice clos le 30 septembre 2020 ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce,
- Rémunération du Président.

PREMIERE DECISION :

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'associé unique prend acte qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 dudit code n'est intervenue.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1856 euros au poste « autres réserves »

En conséquence de cette affectation, le poste « autres réserves » s'élève à 23345 euros

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des exercices antérieurs.

TROISIEME DECISION

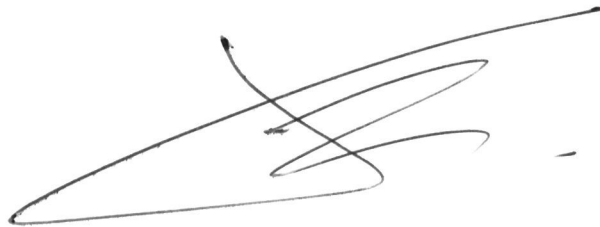
Conformément aux dispositions de l'article L.227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention de la convention poursuivie au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 entre la Société et l'associé unique, à savoir :

- Monsieur Vincent Tijoux a domicilié la Société à titre gratuit au sein de son domicile personnel au 98 bis rue de courbuisson 77920 samois sur seine

QUATRIEME DECISION

L'associé unique rappelle qu'il n'a pas perçu de rémunération au titre de ses fonctions de Président de la société.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

TIJOUX RENOVATION
SAS au capital de _8000 euros
Siège social : 98 BIS RUE DE COURBUISSON
77920 SAMOIS SUR SEINE

538430554 RCS MELUN



RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT
Exercice clos le 30 septembre 2020

Monsieur, Vincent Tijoux, Président associé de la société TIJOUX RENOVATION, a , conformément aux dispositions de l'article L.227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITE DE LA SOCIETE

-situation et évolution de la société au cours de l'exercice.

Les résultats de l'exercice clos le 30 septembre 2020 est en diminution

-Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous ne devons pas relâcher nos efforts de développement de notre chiffres d'affaires afin de faire face à une conjoncture économique morose.

Activité en matière de recherche et développement

La Société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

RESULTATS – AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2020 Le chiffre d'affaire s'est élevé à 62053euros contre 108558 euros pour l'exercice précédent

Les charges d'exploitation quant à elles s'élèvent à 60206 euros et omprennent :

les achats de matières premières et autres approvisionnements pour	33465 euros
la variation de stock pour	1500 euros
les autres achats et charges externes pour	21764 euros
les impôts et taxes pour	834euros
les salaires et traitements pour	0 euros

les charges sociales pour
les dotations aux amortissements pour
autres charges pour

0 euros
2478 euros
165 euros

le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire à 1856 euros

Après prise en compte du résultat financier , de la déduction du fond de solidarité de 4500 euros , le résultat de l'exercice présente un bénéfice de 1856 euros

Proposition d'affectation du résultat.

Les comptes annuels (bilan et comptes de résultats) tels qu'ils sont présentés font apparaître un bénéfice de 1856 euros il y aurait lieu d'affecter au poste « autres réserves »

En conséquence de cette affectation le poste « autres réserves » présenterait un solde créditeur de 23345 euros

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des impôts, l'Assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue au titre des exercices précédents.

Dépenses non déductibles fiscalement.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, il est rappelé qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 dudit code, n'est intervenue.

Conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler qu'une convention a été conclue entre la Société et l'associé unique au cours de l'exercice écoulé.

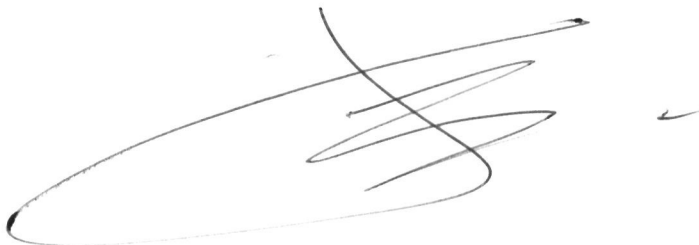
ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Il est rappelé qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Rémunération du Président

Il y aura lieu d'approuver la rémunération du Président au titre de ses fonctions.

Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

TIJOUX RENOVATION
SAS au capital de 8000 euros
Siège social : 98 BIS RUE DE COURBUISSON
77920 SAMOIS SUR SEINE

538430554 RCS MELUN

DECISION DE L ' ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2021

DECISION D'AFFECTION DU RESULTAT
de l'exercice clos le 30 septembre 2020



DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 1856 euros au poste « autres réserves »

En conséquence de cette affectation, le poste « autres réserves » s'élève à 23345 euros .

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été attribué au cours des exercices antérieurs.

Certifié Conforme,
Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.